



CHU Sainte-Justine  
Le centre hospitalier  
universitaire mère-enfant

Pour l'amour des enfants



## DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

# POLITIQUE DE CONSULTATION DE DOSSIERS MÉDICAUX

---

Chère collègue,  
Cher collègue,

Je comprends que votre projet respecte les normes d'éthique ou d'intégrité scientifique généralement reconnues en matière d'étude ou d'enseignement et que vous respecterez le caractère confidentiel des renseignements que vous obtiendrez. Avant de vous permettre l'accès à ces dossiers, nous vous demandons de compléter la fiche suivante et nous tenons à vous rappeler certaines balises associées à cette consultation.

Nous vous rappelons que l'évaluation de l'acte médical doit se faire au sein des comités ou sous-comités de l'évaluation de votre service ou de votre département dans le respect des règles qui les régissent. Un rapport de ces comités doit être remis au Comité central de l'acte médical du Conseil des médecins et dentistes et pharmaciens du CHU Sainte-Justine.

Vous devez présenter votre projet au Comité d'éthique à la recherche. Nous vous demandons de prendre les moyens requis pour qu'aucun renseignement permettant d'identifier le patient ne soit utilisé ou communiqué lors de présentation orale ou écrite. Nous exigeons que vous preniez connaissance et que vous respectiez les directives qui régissent les projets d'étude menés sans le consentement du titulaire de l'autorité parentale du patient concerné, en vertu de l'article 19.2 de la Loi.

Lorsqu'un résident ou moniteur clinique participe au recueil des données déontologiques par la consultation du dossier médical, il est soumis aux mêmes règles et il peut le faire seulement au moment où il est stagiaire dans notre institution. Dans le cas où le projet se poursuit après le départ du stagiaire de l'institution, une entente de consultation entre le professeur responsable et le stagiaire doit être établie.

Aucune photographie ne doit être prise du dossier du patient et aucune copie du dossier du patient ne doit sortir des archives médicales.

Cette révision ne doit impliquer aucun investissement financier.

Cette démarche vise à mieux encadrer ce type d'activité dans le respect des droits des patients et de l'éthique professionnelle.

Marc Girard, M.D.  
Directeur des Services professionnels,  
MG/md